

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COTE 90-111

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le VINGT DEUX OCTOBRE à 18 heures  
30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

12 OCTOBRE 1990

**DATE D'AFFICHAGE**

12 OCTOBRE 1990

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoints.  
MM. ALCHER, BARON, Mle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,  
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme  
PELTIER, MM. REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité  
des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PARROU par M. LE GUEUT  
M. LACOTTE par M. BARON

**ABSENTS EXCUSES** : M. QUENTIN

**ABSENTS** : Mme LISION , MM. ALONSO, BARRIERE, COASSIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 27

Monsieur ALCHER a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS.**  
(Crédits réservés "Sports")

**VOTE** : **UNANIMITE.**

Lors de sa réunion du 07 Septembre 1990, la Commission des Sports à proposé l'attribution de différentes subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ses propositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

. Vu les propositions de la Commission des Sports en date du 07 Septembre 1990,

. Vu les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 1990 pour les subventions allouées aux Sociétés Sportives.

. Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

. d'allouer les subventions suivantes :

. <b>ROC HALTEROPHILIE</b> .....	10.000 Frs
(Championnat de FRANCE)	
. <b>POITOU CHARENTES ANIMATION</b> .....	20.000 Frs
(Tour Cycliste POITOU CHARENTES)	
. <b>SOCIETE DES REGATES</b> .....	10.000 Frs
(Bateau de ROYAN "FIRST CLASS 8")	
. <b>SOCIETE DE TIR "MOUETTES DE ROYAN"</b> .....	3.000 Frs
(compte-tenu des bons résultats du Club)	
. <b>C.E.S. HENRI DUNANT</b> .....	1 000 Frs
(Participation de l'équipe Benjamine d'Athlétisme au Championnat de FRANCE à RENNES)	

. d'imputer la dépense correspondante au **Chapitre** 945.18 **Article** 657

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre  
MM. les Membres présents  
Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 2 Novembre 1990  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint